

FAI
Miss Morley



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

OTTAWA - CANADA

N° 70/26

PROMULGATION DE LIGNES DE FERMETURE DES PÊCHES

Texte d'une déclaration déposé à la Chambre des communes
le 18 décembre 1970 par le ministre des Pêches et des
Forêts, l'honorable Jack Davis.

Avec l'adoption des modifications à la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche, plus tôt cette année, le Parlement a posé les bases de l'établissement de zones exclusives de pêche canadienne englobant certains secteurs des mers baignant les côtes du Canada. Comme on l'a expliqué à la Chambre le 17 avril, il ne s'agit que de dispositions habilitantes, et la création de nouvelles zones exigeait un acte du pouvoir exécutif sous la forme d'un décret du Conseil. Nous posons maintenant l'acte nécessaire pour tirer "les lignes de fermeture des pêches" à l'entrée du golfe Saint-Laurent, de la baie de Fundy, du bassin Reine-Charlotte, de l'entrée Dixon et du détroit d'Hécate. Un avis du Gouvernement en ce sens paraîtra dans la *Gazette du Canada*, le 26 décembre. Les lignes de fermeture des pêches entreront en vigueur immédiatement après l'expiration du préavis obligatoire de 60 jours imposé par la Loi sur la mer territoriale et les zones de pêche modifiée.

Les secteurs touchés par l'action du Gouvernement ont des caractéristiques géographiques et juridiques spéciales, et le Canada y a des droits, historiques et autres. L'établissement de zones exclusives de pêche dans les étendues d'eau en question, comme on l'a dit clairement auparavant, ne peut en aucun cas être interprété comme un renoncement, par le Canada, à ces droits. Il est aussi notoire que les nouvelles zones de pêche que nous sommes en train d'établir sont d'une importance vitale pour la pêche canadienne. Le golfe Saint-Laurent, à lui seul, a réalisé des débarquements allant jusqu'à 550 millions de livres, pour une valeur de quelque 31 millions de dollars, la baie de Fundy des débarquements de 300 millions de livres d'une valeur de 12 millions de dollars, tandis que le secteur de la côte du Pacifique où se trouvent l'entrée Dixon et le bassin Reine-Charlotte a des débarquements de 180 millions de livres d'une valeur de 37 millions de dollars.

Ce sont sans doute des considérations qui ont leur poids, mais les objectifs du Gouvernement en avançant ce concept hardi de lignes de fermeture des pêches visent plus loin que de s'assurer des avantages économiques immédiats, ainsi que l'a souligné le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dans sa déclaration à la Chambre du 17 avril. Il a fait remarquer à cette occasion: